Pour la défense de tous les ADC
61, Rue de la Chapelle - 75018 Paris
E-mail : FOunac@aol.com
Tél : 01 55 26 94 00 *(218 772)*
Fax : 01 55 26 94 01 *(218 771)*
Site Internet
http://unacfo.free.fr

UNAC-FO

Union Nationale des Agents de Conduite Force Ouvrière

La primauté aux revendications

Encore de bonnes nouvelles !

Groupe de Travail Traction du 26 septembre 2007

En marge de l'ordre du jour de ce deuxième GTT consacré au Guide de Dépannage des Z22500, la Fédération Force Ouvrière des Cheminots a interrogé la Direction de la Traction sur deux points abordés la veille en réunion du CCE.

1) Création d'une escouade de conducteurs susceptibles d'assurer des trains sur l'ensemble des lignes du Transilien…

Après la création du Pool Fret destiné à assurer la conduite des trains non couverts, la direction crée une entité Transilien *(réserve mutualisée Île-de-France)* regroupant une vingtaine d'agents de conduite capables d'effectuer n'importe quelle journée de service commercial du Transilien ! Cette organisation, dont l'opacité reste de mise concernant la rémunération et les conditions de travail des ADC, a été prise de façon unilatérale par l'entreprise. Les organisations syndicales n'ont reçu aucune information préalable. Quelles conséquences cela aura-t-il sur les roulements IDF ? La question est restée sans réponse mais la direction a accepté, à notre demande, de réunir un GTT consacré aux différentes organisations Traction *(pool Fret, PAC TER et TGV, …)*. Nous aurons ainsi enfin l'opportunité d'interroger l'entreprise sur le déroulement de carrière, la rémunération, le maintien des connaissances lignes,…, des agents de conduite affectés à ces différentes entités.

2) Actuellement des CTT officient en tant que conducteurs pour la bagatelle de 250 € par journée de service réalisée…

Afin de masquer le manque d'effectif ADC, la direction a mis en place un système d'intéressement à la conduite des trains pour les CTT. 250 € de gratification par journée de service réalisée. **Il se murmure que dorénavant certains CTT s'adonneraient volontiers à cet exercice.** Cette méthode de management peut servir autant de variable d'ajustement des effectifs qu'à pallier les journées non couvertes pour fait de grève !

Force Ouvrière invite les CTT à ne pas tomber dans le piège tendu par l'entreprise. La polycompétence à ses limites même avec des compensations financières d'aucune mesure avec les primes journalières des agents de conduite !

Concernant l'ordre du jour de cette réunion, la direction a intégré dans le Guide de Dépannage des Z22500 les réflexions émises par la délégation FO lors du GTT du 12 septembre dernier. Pour autant, un certain nombre de problèmes soulevés par notre délégation nécessite la tenue d'une troisième réunion sur ce nouveau GD le 4 octobre.

Compte rendu de la réunion du 12 septembre sur notre site Internet :

http://unacfo.free.fr/tracts/2007_09.htm

Pour la défense de tous les ADC
61, Rue de la Chapelle - 75018 Paris
E-mail : FOunac@aol.com
Tél : 01 55 26 94 00 *(218 772)*
Fax : 01 55 26 94 01 *(218 771)*
Site Internet
http://unacfo.free.fr

UNAC-FO

Union Nationale des Agents de Conduite Force Ouvrière

La primauté aux revendications

Déclaration Force Ouvrière

Groupe de Travail Traction du 26 septembre 2007

Monsieur le Directeur,

Lors du CCE du 25 septembre 2007, nous avons appris que l'entreprise avait décidé de créer une escouade d'une vingtaine d'agents de conduite susceptibles d'assurer n'importe laquelle des missions affectées aux établissements du Transilien. Nous souhaiterions que vous nous apportiez des informations à ce sujet. En outre, est-il exact que la Direction de la Traction sollicite les CTT pour qu'ils assurent la conduite des trains en échange d'une enveloppe de 250 € ? Doit-on y voir là une volonté de l'entreprise à revaloriser l'ensemble des primes de traction des agents de conduite ou un élargissement, hors réglementation, des tâches du personnel d'encadrement ?

La Commission Fonctionnelle Matériel et Traction du 13 septembre dernier n'a pas apporté de réponses satisfaisantes aux interrogations des agents de conduite habilités à la conduite des Z 2N. L'entreprise n'a délivré aucun élément technique susceptible de lever toutes les inquiétudes du personnel de conduite liées aux défaillances à répétition du frein des Z 2N. Une étude ergonomique sur le frein TM 606 nous semble une décision bien insuffisante et surtout nous en connaissons déjà les conclusions qui tendront à accabler les agents de conduite. Force Ouvrière, l'écrit et vous le communique, nous ne saurions être solidaires des conclusions attentistes de la CF HSCT du 13 septembre 2007.

Nous avons pris connaissance du relevé de décisions du GTT relatif au référentiel traction TT 0035 du 12 septembre dernier. Il nous semble totalement en inéquation avec les propos des organisations syndicales puisque vous avez amalgamé vos décisions prises avant ce GTT et celles que les organisations syndicales vous ont persuadé de prendre.

En conséquence, nous vous demandons de gommer ce que Force Ouvrière ne partage pas avec la Direction de la Traction. Nous revendiquons la suppression des paragraphes suivants :

- ➔ Il est confirmé de laisser la possibilité aux Établissements Traction de répertorier telle ou telle procédure PPOS ou PR en fonction de son caractère exceptionnel suivant le service assuré.
- ➔ Le référentiel conducteur de ligne sera modifié pour intégrer les évolutions au niveau de l'utilisation des jeunes conducteurs *(CRLEL)*.

Nous prenons acte que vous acceptez, à la demande de Force Ouvrière, de nous fournir l'ensemble des processus d'habilitation des agents amenés à circuler à l'étranger. Nous vous rappelons, car cela n'a pas été transcrit dans le relevé de décisions, que le 12 septembre la Direction de la Traction a validé le principe de réunir un GTT sur l'ensemble des procédures des agents interopérables. Nous vous demandons de le confirmer aujourd'hui.